LE VÉRIDIQUE OUCOURIER

Du 14 PLUVIOSE, an 5º. de la République française. (Jeudi 2 Février 1797, vieux style.)

(DICERS FERUM QUID VETAT?)

STOVERS SEED , SOA VOIL S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du Véridique, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, nº. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

Cours des changes du 13 pluviose

Pilita de	
Amster 59 4 60 4 1	Ducat d'Hol 11 7
Hambourg 194 191 = 1	Souverain 33 15
Madrid 11 2	Esprit 3 485
Cadix 11 5	E-au-de-vie 22 375
Gênes 93 91 ½	Huile d'olive 26
Livourne 101 =	Café 37
Basle p. à v.	Sucre d'Hinb 44
Or fin 101 15	Sucre d'Orl 39
Lingot d'arg. 50 10	Savon de Mirs. 21 6
Piastre , . 5 5 9	Chandelle 12
Quadruple. 79 5	Mandat 1 1. 3 s. 6

NOUVELLES ETRANGERES. ALLEMAGNE.

Francfort , 19 janvier.

On a fait bien des commentaires sur la note du chargé d'affaires de Russie, la seule pièce officielle publiée jus-qu'à présent, dans laquelle chacun voudroit deviner quels sont les principes politiques de l'empereur nouvellem nt régnant. On y voit, d'une part, l'assurance de « maintenir les alliances et obligations contractées par l'impératrice, à l'occasion de la présente guerre, » et d'antre par ; «que dans les circonstances actuelles, l'empe-» reur ne croit pas devoir mettre en activité une résolu-» tion de feue l'impératrice. » On cherche à quoi doit s'appliquer cette partie de la déclaration ; et il paroît qu'elle a rapport à un traité de subsides qui se négocioit au moment de la mort de Catherine II, qui l'avoit adopté, et en vertu duquel une armée russe à la solde de l'Angleterre, devoit seconder les armées autrichiennes sur le Rhin et en Italie. On prétend savoir que c'est cette résolution de l'impératrice que le neuvel empereur n'a point jugé à propos d'exécuter encore; mais, au reste, il résulte de la note publiée, que l'empereur de Russie a confirmé les alliances contractées par Catherine II avec l'Angleterre et l'Autriche.

Le prince hérélitaire de Wurtemberg, voyageant sous le nom de comte d'Urach, passa le 28 décembre à Dresde, et arriva le 6 à Hambourg, où il doit s'embarquer pour Londres. On annonce que son mariage avec la princesse royale d'Angleterre, aura lieu incessamment. Le prince de Wurtemberg son frère, général au service de l'empereur, est décigné gouverneur de Vienne et commandant général de la Haute et Bas-Autriche, suivant des lettres de Vienne, qui ajoutent que le comte Joseph de Kincki sera nommé à la dignité de président de la company de du conseil de guerre, vacante par la mort du comte de Nostiz.

Heid lberg , le 19 Janvier.

S. A. R. l'archiduc Charles est arrivée hier à Manheim avec son quartier-général; il y a eu le soir une fête en l'honneur de ce jeune prince, proclamé le sauveur de l'Allemagne.

On sait que les états d'Autriche ont réselu d'élever un monument public à la gloire de S. A. R. Le poëte Denis

en a composé l'inscription en ces termes:

Carolo austrio, imp. cæs. Francisci II aug. fratri; quod, inaudito exemplo, annos natus V et XX, aus-pecus feutris, due tu suo, bimestri opera, binos Gallarum fortissimos exercitus, acerrimis ducibus fretos, velocitate pressos, pugnis attristos, arte compulsos, ilhum à Pegnezo (la Pegnitz), hune ab Lyko (la Lech) ul ra Rhenum exegit: Germania vindici suo, p. 1797.

L'auteur n'oubliera pas sans doute d'ajouter : Le fort de Kehl pris en plein hiver; en présence d'une armée

REPUBLIQUE FRANÇAISE,

MINISTÈRE DE LA POLICE.

Rapport au directoire exécutif. (1)

Citoyens directeurs, depuis long-tems j'étois instruit tant par les rapports des observateurs de la police, que par ma correspondance avec les départemens, et par plusieurs avis que le directoire m'a transmis, qu'il existoit à Paris des commissaires du prétendu Louis XVIII, charges de correspondre avec tous ses partisans dans l'étendue de la république, et de diriger les opérations et les moyens d'exécution du plan concerté par ces conspirateurs pour renverser le gouvernement républi-

ms il tenoit tre la répué. Il savoit ouvoirs de mais enfin arrêtés. Il ce sujet. es rapports c les comnens, qu'il chargés de

corresponens; mais stre attenleurs pouens; mais alo, chefrchistes en vues; mais on de leur

e demande ju'à midi. lu citoyen er, a pris militaires. hés ont en-

ivenu, la nmissaires. in nommé rie, con-

s, quand lier; mais s conques

age et da éclare que rps légises braves

oncernant

NS.

- cour de n rapport nant l'orropose de

nt les denême que

DE L 42

⁽¹⁾ Quoique nous ayons déja imprimé l'analyse de ce rapport, la matière nous a paru trop importante pour ne pas en donner le texte.

saîn, et rétablir la royanté sur les ruines de la France

et sur les cadavres des républicains.

Il ne suffisoit pas d'être assuré de l'existence de ce conseil royal; il falloit encore connoître ceux qui le composoient, saisir leur plan et se procurer la preuve de leurerime; et c'est vers ce but que j'ai constamment dirigé tous mes efforts.

Tant que les commissaires royaux se sont bernés à méditer et combiner leurs horribles complots, et à correspondre accrétement et avec les plus grandes précautions, avec quelques chefs affidés, il étoit bien difficile

de parvenirau but que je me proposois.

Mais j'ai conçu qu'ils ne pourroient pas toujours tenir leurs complots dans l'ombre ; qu'ils devoient nécessairement, pour se mettre en avant avec quelqu'apparence de succès, chercher à corrompre les troupes, à séduire les gens en place, et à se procurer des instrumens pour l'exécution; et j'ai dû croire qu'alors il me seroit beau-coup plus facile de saisir ce fil de leurs trames criminelles, de remouter à la source, et d'en connoître les

premiers mo eurs,

Ce que j'avois prévu est heureusement arrivé : les commissaires royaux, après avoir long-tems médité et concerté leur plan , ont voulu le mettre à exécution ; ils ont fait faire des enrôlemens au nom de Louis XVIII, mais avec un système d'isolement tel , que connoissant même plusieurs citoyens enrôlés, il devenoit cependant très-difficile de connoître les chefs; et au moment où l'on croyoit tenir la chaîne, elle se trouvoit rompue sans en pouvoir renouer les anneaux. Il paroît d'ailleurs que l'on n'a employé à ces enrôlemens qui, au surplus, n'ont pas été aussi multipliés qu'on l'a annoncé; que des agens subaltern's qui no comoissoient pas ceux qui les mettoient en œuvre, et qui ignoroient même quelle cause ils servoient. Ces enrôlemens partiels ne pouvoient être qu'un foible moyen pour l'exécution de leurs projets; et s'ils eussent été trop multipliés, il eut élé impossible qu'à la fin les chefs n'eussent pas été mis à découvert : aussi ont-ils pensé qu'il falloit s'assurer des troupes, en séduisant quelques chefs.

Je vous ai rendu compte, citoyens directeurs, dans le tems, des propositions faites par un des commis-saires royaux au citoyen Malo, chef d'escadron, commandant le vingt-unième régiment de dragons. Ces messieurs avoient sans doute pensé que ce brave officier qui, dans plusieurs occasions, a donné tant de preuves de son dévouement à la constitution acceptée par le peuple français, et qui a combattu l'anarchie avec courage en floreal et en fructidor derniers, devoit avoir le cœur ulcéré des calomnies auxquelles il a été en butte en cette occasion; calomnies qu'ils avoient peut-être eux-mêmes

suscitées à dessein.

Dans le même tems le nommé Poly faisoit aussi des tentatives auprès du citoyen Ramel, commandant les gardes du corps législatif, qu'il avoit connu à l'armée des Byrénées, et qui a également donné souvent des preuves de son attachement au gouvernement républicain, et de sa haîne pour les factieux et les agitateurs de

Lous les partis.

Ces deux citeyens me firent part aussi-tôt des propo-sitions qui leur avoient été faites, et qui tendoient à faire proclamer Louis XVIII par les troupes qu'ils commandent. Il avoit fallu tout le dévouement de ces braves

(2) militaires pour les déferminer à entendre de sang-froid de pareides propositions. Je les engagai, au nom du bien public, à déguiser leurs sentimens, à écouter patiemment les commissaires royaux, et à feindre d'abonder dans leur sens, afin de pouvoir nous conduire à la découverte des complots tramés contre la république. Je convins avec eux d'une maison tierce où ils devoient se trouver, pour me rendre compte des différent s conférences qu'ils auroient avec les commissaires royaux et

J'ai eu l'honnenr de vous instruire , citoyens direc. tours, du résultat de chacune de ces entrevees ; il m'eut été facile de faire arrêter plutôt ces commissaires ; mais il étoit essentiel de saisir leurs plans, leurs pouvoirs,

et d'avoir la preuve écrite de leurs crimes.

Dans une entrevue qu'ils curent, le 9 de ce mois, avec le citoyen Malo, ce citoyen leur témoigna qu'a-vant d'aller en avant, il étoit nécessaire qu'il connût le plan, et qu'il vît les pouvoirs qu'ils prétendoient avoir de Louis X VIII. Ces messieurs reconnurent la justice de cette demande; ils convinrent que la première conférence se tiendroit chez le citoyen Male, et qu'ils y ap-porteroient les pouvoirs de Louis XVIII, ainsi que le plan des opérations concertées pour son rétablissement.

Le citoyen Malo me rendit compte le même jour, du résultat de cette entrevue. Nous concertaines ensemble les moyens de les faire arrêter avec les pièces qu'ils devoient apporter , et il fut convenu qu'il seroit ensorte de placer deux militaires su s qui, sans être vus, pour-roient entendre toute la conversation qui devoit avoir lieu, et qu'il m'instruiroit du jour et de l'heure de l'en-

En effet, dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, le citoyen Malo me prévint que l'entrevue étoit fixée au lendemain 11 , dans son appartement , à l'Ecole Militaire , depuis 9 heures jasqu'à midi. Je donnai de suite les ordres nécessaires pour l'exécution de ce dont nous étions convenus. J'en prévins le citoyen Malo, et lui envoyai un agent pour se concerter avec lui. Il avoit été convenu entre nous que je n'enverrois point d'agent de police pour l'arrestation , afin d'éviter tout ce qui pourroit donner des soupçons ou le moindre éveil aux conspirateurs, et que l'arrestation seroit faile par des militaires choisis et apostés par Malo, et qui ne paroîtroient qu'à un signal convenu. Toutes les mesures concertées furent exécutées avec la plus grande précision; et je ne puis assez louer le zele et l'intelligence que le citoyen Malo a développé dans cette circonstance.

La conférence eut lieu à l'heure convenue; les hommes farent placés, avec ordre de paroître, lorsqu'ils seroient avertis; les portes, les planches arrangées avec des matelas, pour que les conspirateurs n'entendissent et ne soupçonnassent rien ; deux dragons cachés avec soin, écoutoient la conversation, et frémissoient d'horreur au récit des atrocités qu'ils entendoient, et avoient besoin de faire les plus grands efforts sur eux-mêmes pour contenir leur indignation.

Au signal convenu, les hommes armés entrèrent et se saisirent des trois scélérats; un commissaire de police que j'avois fait prévenir, et qui attendoit près de dressé procès-verbal de l'arrestation des trois individus, et a constaté les pièces et autres effets servant à conviction, trouvés sur eux; il paroît, d'après les cartes

da sare! 6 l'un d'eu le troisièr On est domiciles sultat, j Dans le pour l'ar

Petites- E secondai aux comi avant la l' chargés d domicile moment royaux é hommes m'avertin arrêtés c ceux qui micile, dont j'ig pu être f Je join

> toyens A la juste i horrible me perm pirateur mieux (des atro que les 1 circonst soulayo soient d des fran terreur sement publicai Vous

> > nement

tion , ur

qu'un p

voit ens

pales piè

deux der

pareil 1 avovent blissem Vous voient j jusqu'à voté la m'attire messieu cain; j narchie

ploierai ma pati de mon vernem et de qu ng-froid nom du écouter feindre conduire ublique.

feindre conduire ublique, devoient it s con-

ns direcil m'eût s; mais puvoirs, e mois, na qu'aonnût le nt avoir

estice de conféls y apsi que le ssement. our, du nsemble l'ils deensorte

, pourpit avoir de l'ens, le ciau lenlitaire, s sordres sons concoyai un convenu ité pour te donner eurs, et hoisis et n signal

ez louer éveloppé ue; les e, lorsches arpirateurs dragons et frés entenls efforts

xécutées

ent et se e police le là, a dividus, nt à conl'un d'eux se nomme Brottier, le second Danon, et le troisième Berthelot de la Villeharnois.

On est allé faire les perqueitjons nécessaires dans les

On est allé faire les perquisitions nécessaires dans les domiciles indiqués : aussi-tôt que je serai instruit du résultat, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

Dans le même moment, j'avois aussi donné des ordres pour l'arrestation de Poly, à son domicile, rue des Petites-Ecuries; mais comme ce Poly n'étoit qu'un agent scondaire, et que son arrestation cut pu donner l'éveil aux commissaires supérieurs, si elle eat été effectuée avant la leur, j'avois donné l'ordre à ceux qui s'étoient chargés de l'exécution du mandat d'arrêt, de garder son domicilé à vue, et de n'effectuer son arrestation qu'au moment où je les ferois prévenir que les commissaires royaux étoient arrêtés. L'avois à cet effet disposé des hommes à cheval à l'École Militaire; l'un d'eux vint m'avertir aussi-tôt qu' les trois commissaires eurent été arrêtés chez le citoyen Malo, et je prévins de suite ceux qui étoient chargés du mandat d'arrêt décerné contre l'ôly, qui fut en conséquence arrêté dans son domicile, avec une correspondance assez considérable, dont j'iguore encorele contenu, le dépouillement n'ayant pu être fait.

Je joins ici, citoyens directeurs, copie des principales pièces trouvées sur les conspirateurs, ainsi que les deux dernières lettres qui m'ont été écrites par les citoyens Malo et Ramel. Le désir de satisfaire de suite à la juste impatience que vous devez avoir de connoître les horribles complots tramés contre la sureté publique, ne me permet pas de vous faire l'analyse du plan des conspirateurs, dont au surplus la lecture des pièces vous fera mieux connoître la noirceur. Vous frémirez au récit des atrocités méditées par ces scélérats ; vous y verrez que les mouvemens qui ont agité la France en différentes erronstances, ne leur étoient pas étrangers; qu'ils sou lovoient les partisans de l'anarchie ; qu'ils se proposoient de les mettre en avant, pour réveiller la haîne des français contre les excès commis sous le régne de la terreur, et mettre cette haine à profit pour l'anéantis-sement de la république et la destruction de tous les républicains.

Vous y verrez que Louis XVIII, à son prétendu avènement au trône, devoit annoncer, par une proclamation, une amnistic générale: mais cette amnistic n'étoit qu'un piège tendu aux républicains. Le parlement devoit ensuite déclarer que le roi n'avoit pas pu accorder un pareil pardon, et il auroit poursuivi tous ceux qui avoient participé au progrès de la révolution et à l'établissement de la république.

Vous verrez aussi que les commissaires reyaux m'avoient jugé digne de conserver ma place provisoirement,
jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII, si je n'avois pas eu
voté la mort du ci-devant roi. Pignore par où j'ai pu
m'attirer cette marque de confiance de la part de ces
messieurs; je ne cesserai qu'à la mort d'être républisain; je n'ai pas juré en vain haine à la royauté, à l'anarchie, et fidélité à la constitution de l'an III. Pemploierai toutes mes facultés au maintien de la liberté de
ma patrie, et poursuivrai sans relâche tous les ennemis
de mon pays, tous les factieux qui attaqueront le gouvernement républicain, quelque bannière qu'ils suivent,
et de quelque masque qu'ils se couvrent. Signé Cocnon.

On parle de la découverte d'une intrigue royaliste. Cela fait peu de sensation , dans un moment où plusieurs villes de la France sont inondées de sang par les fureurs sans cesse renaissantes des jacobins, où de tous côtés se trament des complots tendans à épouvanter d'avance les assemblées primaires, et peut-être à les faire avorter ; où des embûches sont dressées dans le palais même des premiers magistrats de la constituten; où l'état ex édé manque absolument de ressources pécuniaires ; où les functionnaires publics, les juges mourant de faim sur leurs sièges, sont forcés d'abandonner la justice; où l'on ne sait qui l'on doit le plus redouter de ceux qui assassinent au nom de la force, ou de ceux qui assassinent au nom de la liberté; dans un moment enfin, où le souvenir du 13 vendémiaire, de la longue terreur qui suivit cette triste journée, de l'ascendant terrible qu'ont obtenu long-tems dans les conseils les révolutionnaires les plus détestés, des conspirations de Drouet, des égorgemens médités par Babœuf, se mêlant à la misère publique, aux cris des rentiers, aux lenteurs de la procédure de Vendome, aux menaces insolentes que les jacobins font à Paris, aux horr surs qu'ils commettent à Toulouse, agite en ee moment toutes les ames d'émotions profondes.

Qu'est ce que la découverte d'une machination royaliste, lorsque depu's deux ans les déclamateurs à gages crient sans cesse avec fur ur contre les revalistes, lorsque le gouvernement lui-même n'écrit pas une phrase, ne fait pas un discours qui ne soit une philippique contre le royalisme; lors ju pe pétuellem nt, éternellement, et les journaux des jacobins, et les journaux des constitutionnels, et les terreristes, et les amis de la constitution, et les directeurs, et les législateurs, et les commis des légis'ateurs, ne perlent que de projets de contre-révolution; lorsqu'on voit des royalistes dans tous les écrivains sages et raisonnables, dans tous les députés qui ont le sens commun, dans tous les jeunes gens qui ne sont pas absolument nuds et grossiers, dans tous les sa'lons où les honnêtes gens s'assemb'ent, dans tous les spectacles où l'on va pour se distrai e , dans les concerts même où le plaisir d'entendre un virtuose , attire les amateurs.

Qu'est-ce que la découverte d'une conspiration royaliste, lorsque chaque jour on nous annonce que les roya-listes conspirent, qu'ils veulent tuer, égorger tout lo monde, lorsqu'on ne craint pas de les mêler mêne aux complots des jacobins, aux conspirations de germinal, de prairial, du camp de Grenelle, des mouchoirs, de Babœuf, et à toutes les tentatives que fait et reprend sans cosse l'hydre du jacobinisme? Calomnicz souvent, vous pourrez dire une fois la vérité, comme à force de faire des prédictions, on rencontre quelquefois juste. Mais le public qui à depuis quelques jours entre les mains les pièces du procès de Babœuf, est bien moins frappé de la nouvelle découverte, qu'éponvanté de l'horrible et étroite liaison, du concert affreux qui existe entre tons les jacobins dont la France est infestée, monstres qui se connoissent tous, qui se tiennent tous par la main, qui sont tous prêts à se rassembler au premier coup de siffiet, pour égorger la France entière, et qui préludent déjà à ce meurtre universel par des égorgemens partiels.

Le soupeon plans our un des chefs du gouvernement

Les bruits les plus allarmans se répandent : tout semble annoncer que les jacobins ont conça de nouvelles espérances, et préparent de nouveaux mouvemens. Ou parle d'une somme de quatre-vingt mille livres distriparle d'une somme de quarte-vingi mine nivres distri-buée, le premier pluviose, d'ans le fiubourg Saint-Antoine; d'un repas de plus de cent couverts où des députés ont assisté, où l'on s'est juré mutuellement d'être fidèle Il y a tel député que l'on fait suivre, comme du tems de Robespierre, par des coupe-jarrets qui rôdent le soir à sa porte; tel autre, dont on decache'a les lettres. Un adjoint du ci-devant ministre Bouchatte, est du nombre des espions. Il s'est encore présenté ces jours derniers un assassin pour tuer un des directeurs. Une femme très-connue, dont l'époux a joué un rôle très-marquant dans la révolution, disoit dernièrement, à un personnage constitué en dignité : Je ne vous conçois pas , si mon mari étoit membre du directoire , dejà ses quatre collègues n'existeroient plus; car c'est une grande duperie de lacher ou même de partager le pouvoir, quand on peut l'envahir à soi seul. Un homme arrivé tout récemment de la Suisse, exprès pour assessiner un des directeurs, a manqué son coup. Un henreux hasard l'a fait se trahir lui-même ; il est arrêté. Les prisonniers de Vendôme ont pratiqué un énorme trou dans une muraille de six pieds d'épaisseur. On a heureuse-ment découvert leur travail. Il étoit tems; la nuit suivacte, peut-être, tous les détenus s'échappoient. Le journal ré ligé à Vendôme, sous le nom d Hésine, est en effet rédigé par Babeuf. Un membre du gouvernement a reçu un papier sali, avec ces mots: Mange de la m ... f ... gueux, en attendant que tis sois ceartelé.

A Lyon des terroristes ont été surpris, la nuit, se faisant confidence de l'espoir qu'ils ont d'assassiner bien ôt les honnêtes gens, et les mêmes terroristes forcerent un jeune homme qui passoit à crier: Vive Louis XVIII. Ils attendent le signal de Paris. Plusieurs missionnaires sont

deja arrivés.
Tels sont les faits dent on s'entretient publiquement. Quels sentimens doivent-ils réveiller dans le cœur des hommes honnêtes ?...... Le courage et l'énergie.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 13 pluviose.

Le président du tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure, expose au conseil que les prisons de Nantes sont dans un tel dénuement, que les malheuperx détenus meurent mille fois dans des tembeaux.

Dumolard sollicite le rapport qui doit être fait sur la cureté et la salubrité des prisons de toute la république. Le conseil arrête que la commission le fera dans trois jours,

Chassey , au nom d'ane commission particulière, expose que plusieurs créanciers de rentes, de pensions et de capitanx exigibles, dus en vertu de contrats d'une date antérieure à l'émission des papiers-monnoies, demandent qu'en attendant la conf ction des travaux du conseil sur la généralité des transactions entre particuliers, la suspension soit levée par rapport aux arrérages et intérêts échus depuis que les paiemens ne se font plus

entre particuliers, qu'en argent ou en mandats au cours, et à ceux qui écherront à l'avenir; qu'en conséquence leurs débiteurs scient obligés , suivant les contrats , de les payer en numéraire métallique.

La commission a trouvé cette demande juste; elle

propose le projet suivant:

Art. Ier. Les arrérages des rentes et pensions, et les intérêts de capitaux exigibles, dont les titres ont une duts antérieure au premier juillet 1790, échus à cette époque, et qui peuvent être encore dus, ainsi que ceux échus depuis le premier vendémiaire, an 5, et qui écherront à l'avenir, pourront être exigés, dès la publication de la présente, en numéraire métallique.

II. Pareiliement les arrérages de rentes et pensions et les intérêts de capitaux exigibles, dont les titres ont été créés dans l'intervalle du premier juillet 1790 et du premier vendemiaire an 5 , et qui ont été stipulés payables en numéraire métallique dans les tems où il a été permis de stipuler ainsi, échus depuis le premier vendemiaire an 4, et qui écherront à l'avenir, seront acquittés e numéraire mé allique.

III. Les rentes et autres prestations stipulées en grains denrées ou marchandises, continueront d'être acquittées en nature, aux termes convenus entre les parties.

IV. Le taux de l'intérêt et les retenues à faire , seront provisoirement réglés suivant que les contractans l'auront stipulé dans l'acte, et à défaut d'explication, selon les loix qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

Le projet est adopté.

Sur la demande de la commission des finances, le conseil se forme en comité-général pour un objet important.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 13.

D'après un rapport présenté par Poulain-Grandpré, on approuve une résolution, en date du 11 plaviose qui met à la disposition des commissaires de la trésorerie nationale, une somme de 180,000 livres.

On reprend la discussion sur une résolution du 2 nivose, concernant l'organisation de la gendarmerie.

Lacombe-Saint-Michel , dans un discours qui sera imprimé, combat la résolution comme nuisible dans le circonstance où nous sommes, et demande l'ajournement.

Paradis prend la parole pour appuyer cette proposi-tion; en présentant un tableau des brigandages et des désordres publics, il fait sentir l'importance de celle organisation, la nécessité de l'examiner dans le silence du cabinet, et le danger de la réluction que l'on ven opérer. Si , malgré le nombre de gendarmes et d'officien qui sont au jourd'hui employés, les départemens sont en proie à l'anarchie et aux assassinats les plus affreux, combien la résorme que l'on présente ne peut-elle pas être à craindre pour la république?

La sagesse des observations de Paradis, déterminale conseil qui prononce l'ajournement à trois jours aprè

la distribution du rapport de Lacuée.

On rejette la résolution du 22 vendémiaire, relative aux locataires et sous locataires des maisons d'habita-J. H. A. POUJADE-L.

DE L'IMPRIMERIE DE LE NORMANT, rue des Prêtres S. Germain-PAuxerrois, 2º. 422

OU

CH Les I doivent

dique,

MEETINE. Amster. Hambon

Madrid.

Cadix . Gènes. Livouri Basle. Or fin. Lingot iastre

Quadru RÉ.

L'en!

hier, ét

imposar l'on avo à chevi dragon a éte sa tège ét de voite quelles a paru

indécen Pour sa fem saurort mille?

C'est

gleterre

canaille

pour n d'abord MM. se ministr disent

Jette